



Roissy, le 23 juillet 2018.

## Un Conseil d'Administration défaillant

Le départ précipité de Jean-Marc Janaillac a mis en lumière une faiblesse structurelle de taille dans notre organisation : le Conseil d'Administration ne sait pas surmonter les situations de crise. Cette incapacité fait de lui la risée de toute la sphère médiatique et économique. La gestion de crise - surtout lorsqu'il s'agit d'une crise de gouvernance - est évidemment la prérogative principale d'un Conseil d'Administration.

Le processus de recrutement du nouveau président traîne en longueur car aucun plan de succession n'a été anticipé par le Conseil d'Administration Air France KLM. Quelle légèreté et quelle incompetence dans une entreprise de cette taille alors même que l'hypothèse du départ de Jean-Marc Janaillac était connue de tous.

Ce conseil d'administration renvoie la faute sur les nombreuses « interférences » qui perturberaient le processus de mise en place d'une nouvelle gouvernance. Mais en refusant de traiter la crise sur les salaires dans sa maison mère, il s'est montré incapable d'assumer la gestion de la crise sociale, a fait preuve de très peu d'autorité, et a ainsi laissé la place aux intrigants de tous horizons pour gêner la conduite du groupe.

Au sujet des salaires, des engagements ont été pris par la Présidente non exécutive de transition devant le Comité Central d'Entreprise du 14 juin : avant mi-juillet elle s'est engagée personnellement à chercher un mandat afin de traiter en urgence la question salariale. Une fois encore la parole donnée a été bafouée. Anne-Marie Couderc aurait-elle menti !?

Le Conseil d'Administration prend la lourde responsabilité d'enfoncer Air France un peu plus dans la crise. Quel est l'intérêt de fragiliser ainsi notre entreprise ? La question est légitime au regard de l'accumulation des fautes commises.

En matière d'exploitation également, les mauvais choix (*manque d'effectif, investissement, désorganisation,...*) se payent cash et se traduisent par plus de 139 vols annulés sur le dernier mois.

L'Intersyndicale invite le Conseil d'Administration à prendre maintenant ses responsabilités et à envoyer le message en interne, comme en externe, qu'Air France est effectivement dirigée. Il peut, donc il doit permettre l'aboutissement d'un accord sur les salaires (par ailleurs tout proche). À défaut, il lui faudra assumer la responsabilité des prochaines turbulences qui ne tarderont pas à survenir.

**Avec ou sans PDG, dès le mois de septembre pour ne pas pénaliser nos passagers pendant l'été, le conflit pour les salaires reprendra. Et seul un accord pourra y mettre fin.**